



FICHE D'INSCRIPTION

Saison 2018-2019

Nom :

Prénom :

e-mail :

Ville :

En cas de 1^{ère} inscription, comment avez-vous connu l'association ?

.....

Je paie ma cotisation annuelle de **15 €** pour l'année 2018-2019 :

En espèce

En chèque

Je certifie avoir **lu** et **accepté** le règlement intérieur du **Coffre à Jeux**.

Le __ / __ / 20 __

Signature :

Partie réservée au Coffre à Jeux

N°

REGLEMENT INTERIEUR

Le Coffre à Jeux

Tous les adhérents du Coffre à Jeux certifient avoir pris connaissance de ce règlement intérieur et s'engagent à le respecter sous peine d'exclusion de l'association.

1/ L'adhésion et les soirées régulières sont accessibles à partir de 14 ans. Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte.

2/ Respect du matériel : remboursement intégral du jeu au prix neuf en cas de destruction ou de dégradation.

3/ Tous les participants s'engagent à respecter le règlement intérieur des locaux accueillant les activités du Coffre à jeux.

4/ Deux participations possibles gratuites aux soirées du Coffre à Jeux. A la troisième participation, la cotisation est à régler. Cette cotisation est fixée par l'Assemblée Générale.

5/ La fermeture de la salle étant assurée par un membre du CA, merci de vérifier auprès d'un des membres en cas de démarrage d'une partie après 1h du matin.

6/ Les jeux du Coffre à Jeux pourront être prêtés à toutes structures (association, municipalité...) le souhaitant et dont un des membres est adhérent du Coffre à jeux :

Une convention sera signée entre l'association du Coffre à Jeux représentée par l'un des membres du bureau (le Président, le Secrétaire ou le Trésorier) et le représentant de la structure.

Une vérification des jeux sera effectuée par l'un des membres du bureau avant et après l'emprunt. Le remboursement des jeux au prix de l'achat neuf est prévu en cas de destruction ou de dégradation.

Le prêt est gratuit.

Pas de prêt individuel des jeux.

7/ Les adhérents et les participants ne sont pas autorisés à ramener de l'alcool dans les locaux prêtés par la Mairie.

8/ Le Conseil d'Administration du 26 avril 2006 a fixé comme règle :

1 réunion de l'Assemblée Générale par an.

2 Conseils d'Administration par an. Le quorum minimum pour les décisions de ce conseil d'administration est de 4 membres. Les membres absents ont la possibilité de confier leur pouvoir à un membre présent.

9/ Le Coffre à Jeux se donne le droit de publier les photos des soirées à faibles diffusions sur son Blog (public), son Forum (privé) et Facebook (public). Les photos pourront être retirées sur demande.